

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 21/05/2013

Réception par le Prefet : 21/05/2013

Publication : 24/05/2013



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2013-5-4-7

Séance du vendredi 17 mai 2013

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS OU ORGANISMES RELEVANT DES DIFFERENTS SERVICES DE LA SOLIDARITE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport et la délibération du Conseil Général n°CG 2012-6-1-8 du 5 décembre 2012 adoptant le Budget Primitif 2013 du Département du Haut-Rhin,
- VU le rapport et la délibération du Conseil Général n°CG 2012-6-4-3 du 5 décembre 2012 adoptant le Budget Primitif 2013 de la Solidarité,
- VU la Commission de la Solidarité du 8 avril 2013,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ☞ Accorde, dans le cadre de l'Action Sociale, des subventions de fonctionnement pour un montant de 691 010 € aux Associations et Organismes, tels que détaillés dans l'annexe 1 de la présente délibération, sous réserve, pour les bénéficiaires d'une subvention au moins équivalente à 15 000 € et la Fédération Départementale des Foyers Clubs du Haut-Rhin, de la signature préalable des conventions afférentes,
- ☞ Autorise le Président à signer une convention avec chacune des Associations mentionnées dans l'annexe 1 de la présente délibération (autres que l'Association Thémis), dont le montant de la subvention est au moins équivalent à 15 000 € et avec la Fédération Départementale des Foyers Clubs du Haut-Rhin, sur le modèle de la convention-type, approuvé en Commission Permanente du 2 juillet 2010 par délibération n° CP-2010-9-4-15,
- ☞ Approuve les termes de la convention particulière, ci-jointe, avec l'Association THEMIS et autorise le Président à la signer,

☞ Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les lignes budgétaires prévues au budget primitif 2013 :

- I711, Chapitre 65, Fonction 53, Nature 6574,
- I713, Chapitre 65, Fonction 53, Nature 6574,
- I721, Chapitre 65, Fonction 52, Nature 6574,
- I731, Chapitre 65, Fonction 50, Nature 6574,
- G731, Chapitre 65, Fonction 51, Nature 6574,
- G731, Chapitre 65, Fonction 51, Nature 65737,
- G731, Chapitre 65, Fonction 51, Nature 65734,
- G716, Chapitre 65, Fonction 42, Nature 6574,
- G722, Chapitre 65, Fonction 41, Nature 6574,
- G723, Chapitre 65- Fonction 41- Nature 6574.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with some smaller characters below.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions



CONVENTION POUR LE VERSEMENT DE DEUX
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT
au titre de l'année 2013
en faveur de l'Association THEMIS

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321,

Vu le Règlement Financier du Département du Haut Rhin,

Vu la demande de subventions en date du 27 septembre 2012,

Entre,

Le Département du Haut-Rhin, (Dossier suivi par le Service d'Aide Sociale à l'Enfance et le Service des Etudes et Appuis de la Solidarité) sis 100 avenue d'Alsace B.P. 20351 68006 COLMAR Cedex, représenté par le Président du Conseil Général, autorisé par une délibération de la Commission Permanente en date du 17 mai 2013,

ci-après désigné "Le Département"

d'une part,

Et

L'Association THEMIS sise, 24 rue du 22 novembre 67000 STRASBOURG, représentée par Mme Josiane BIGOT, Présidente, habilitée par une délibération duen date du.....

d'autre part,

Il est exposé et convenu ce qui suit :

I. CADRE D'INTERVENTION

ARTICLE 1 :

L'Association THEMIS dont la délégation départementale 68 a son siège à Mulhouse, Tour de l'Europe, a pour idée fondatrice, but et objectif, l'accès au droit des enfants et des jeunes.

Elle tend à assumer 3 missions principales :

- l'accueil individuel,
- les actions d'éducation à la citoyenneté et la formation,
- la promotion des droits de l'enfant c'est-à-dire l'utilisation du droit comme outil de socialisation des enfants et des jeunes.

En outre, l'Association THEMIS exerce la mission d'administrateur ad hoc qui implique à la fois une représentation juridique du mineur ainsi qu'un accompagnement individualisé propre à chaque situation (accompagnement juridique en expliquant la loi et le déroulement de la procédure, accompagnement psychologique pour soutenir le mineur et accompagnement éducatif). Il faut à la fois suivre la procédure juridique et faire en sorte que le mineur se l'approprié et accède à la compréhension de son statut de victime.

ARTICLE 2 :

Le Département soutient les actions de l'Association par la participation à une partie des dépenses de fonctionnement général de THEMIS.

Par ailleurs le Département du Haut-Rhin soutient les actions menées par l'Association en faveur de la défense des enfants victimes par le biais de la désignation d'un administrateur ad hoc : il s'agit des situations où la défense des intérêts de l'enfant n'est pas assurée par ses parents ou par l'un d'entre eux, en application des articles 1210-1 et suivants du Code de procédure civile et 706-50 et suivants du Code de procédure pénale. THEMIS est inscrit sur la liste des administrateurs ad hoc auprès de la Cour d'appel de Colmar et veille régulièrement à maintenir cette inscription comme indiqué dans les articles R53 et suivants du Code de procédure pénale.

ARTICLE 3 :

L'aide allouée à l'Association par le Département est destinée à permettre la réalisation de la mission d'administrateur ad hoc pour tout enfant résidant dans le Haut-Rhin. L'Association THEMIS effectue alors un accompagnement psychologique et éducatif ainsi que financier de ces mineurs :

- l'accompagnement juridique consiste à expliquer la loi et le déroulement de la procédure en faisant le lien avec l'avocat mandaté. Certains temps forts de la procédure sont particulièrement soulignés (audition, confrontation, procès, question des dommages et intérêts...).
- l'accompagnement psychologique permet de soutenir le mineur dans son évolution affective. Dans ce cadre, il est mené un travail de repérage des besoins spécifiques du mineur afin d'évaluer comment il se situe par rapport au conflit qui conditionne la désignation de l'administrateur ad hoc, par rapport à ses parents, à ses démarches, tous les mineurs n'ayant pas le même parcours.
- l'accompagnement éducatif vise à permettre au mineur de (re)devenir acteur de sa propre vie, de ses propres choix, et cela dans différents domaines (école, loisirs...). Cet accompagnement global ne se cantonne donc pas à la procédure juridique.

L'exercice de la mission par l'Association s'effectue en articulation avec le Service de l'Aide Sociale à l'enfance - ASE – en ce qui concerne les enfants confiés au Département du Haut-Rhin. Afin de mettre en oeuvre cette articulation, l'Association s'engage, après sa désignation par un magistrat, à vérifier auprès de l'ASE si l'enfant est confié au Département. Dans l'affirmative, l'Association intervient alors auprès des établissements et des familles d'accueils par le biais du service ASE. L'accompagnement juridique, psychologique et éducatif tels que décrits dans le présent article s'effectuent alors en lien avec les garants et les référents de l'enfant au sein du service de l'ASE, à savoir l'inspecteur et le travailleur social référent, notamment lorsque se pose la question de savoir si une demande de retrait d'autorité parentale doit être effectuée, ou lors des incidents de procédure.

II. MODALITES DE FONCTIONNEMENT

ARTICLE 4 : CONTROLE DE L'ACTIVITE « ADMINISTRATEURS AD'HOC »

Au titre de la mission d'administrateurs ad'hoc, l'Association s'engage à remettre au service de l'ASE pour toutes les situations :

- chaque année : un programme d'action et un bilan d'activité.

Le service des administrateurs ad'hoc tiendra informé le Département du déroulement de ses actions concernant les enfants relevant de l'ASE, dans l'intérêt du mineur et pour adapter si nécessaire sa prise en charge.

III. FINANCEMENT

ARTICLE 5 : subventions de fonctionnement

Pour l'année 2013, le Département du Haut-Rhin alloue :

- une subvention de fonctionnement de **10 000 Euros**. Cette subvention doit permettre de couvrir une partie des dépenses de fonctionnement général de l'Association THEMIS.
- une subvention de fonctionnement de **80 000 Euros** destinée à participer à la mission de soutien de la défense des droits des enfants par le biais de la désignation d'un administrateur ad hoc, telle que décrite à l'article 3.

ARTICLE 6 : modalités de versements

Les modalités de versements et de contrôle des subventions se feront conformément au règlement financier du Département et le cas échéant, aux dispositions législatives et réglementaires concernant les organismes subventionnés par des fonds publics.

Concernant la subvention de fonctionnement de **10 000 Euros**, elle peut-être versée dans son intégralité après signature du présent document par les deux parties.

Concernant la subvention de fonctionnement de **80 000 Euros** liée à la mission ad'hoc, et conformément au règlement financier, le versement s'effectuera en respectant les règles suivantes : premier acompte maximum de 50% après signature de la convention au vu du budget prévisionnel précis de l'opération financée établi et signé par le représentant légal de l'organisme et solde versé au cours du second semestre au vu de la présentation du bilan et du compte de résultat de l'année précédente.

Les versements seront effectués par prélèvements sur l'imputation : G731 65-51-6574-3007 du budget départemental, et virés au compte 42559 00081 21025732807 39

Le comptable assignataire est le Payeur Départemental.

ARTICLE 7 : Reddition des comptes, présentation des documents

L'Association THEMIS s'engage à :

- a) Communiquer au Département, au plus tard le 30 juin de l'année suivant la date d'arrêt des comptes, ses bilans et comptes de résultats détaillés du dernier exercice, ainsi que le compte d'emploi des subventions attribuées,
- b) Tenir sa comptabilité selon les normes édictées par le plan comptable des associations et dans le respect des dispositions légales et réglementaires concernant les organismes privés subventionnés par des fonds publics,
- c) Aviser le Département de toute modification concernant ses statuts, sa présidence, ses coordonnées (postales, bancaires),
- d) mentionner l'aide du Département par tous les moyens appropriés.

Le Département se réserve la possibilité de procéder à toute autre forme de contrôle de l'usage des fonds (sur place, avant ou après le versement des aides).

Le respect des présentes prescriptions est impératif. A défaut, le Département pourra suspendre les versements des subventions, voire demander le remboursement des acomptes déjà versés.

IV. CLAUSES GENERALES

ARTICLE 8 : durée

La présente convention entrera en vigueur à compter de la date de sa signature et restera valable pendant toute la durée des obligations liées à l'exécution de la présente convention.

La durée de validité des aides est d'un an.

ARTICLE 9: résiliation de la convention

Le Département se réserve la faculté de résilier de plein droit la présente convention sans préavis ni indemnité en cas de non respect par l'Association THEMIS de l'une des clauses exposées ci-dessus dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par le Département par lettre recommandée avec accusé de réception, l'Association THEMIS n'aura pas pris les mesures appropriées, ou sans mise en demeure en cas de faute lourde.

La présente convention sera résiliée également de plein droit et sans indemnité en cas de changement d'objet ou d'activité, de faillite, de liquidation judiciaire, d'insolvabilité notoire ou d'impossibilité pour l'Association d'achever sa mission.

ARTICLE 10: caducité de la convention

La présente convention sera rendue caduque par la dissolution de l'Association THEMIS.

ARTICLE 11 : remboursement des subventions

Dans les cas visés aux articles 7, 9 et 10, le Département pourra suspendre les versements des subventions, voire les annuler et demander le remboursement des acomptes déjà versés.

ARTICLE 12 : compétence juridictionnelle

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention relèvera de la compétence des tribunaux du ressort du Département du Haut Rhin.

Fait en deux exemplaires
A, le

La Présidente de l'Association

Le Président du Conseil Général

Direction de la Solidarité

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 17 MAI 2013

**Associations ou organismes relevant de l'action sociale (F)
PROGRAMME 2013**

Dossiers gérés par le Service d'Etudes et Appuis de la Solidarité

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
--------------	--	------------------------

FAMILLE-ENFANCE

FAS05214	THEMIS - STRASBOURG Fonctionnement Cofinancement prévisionnel : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 1 500,00 € COMMUNES HAUT-RHINOISES : 88 695,00 €	10 000,00
FAS05215	THEMIS - STRASBOURG Mission administrateur Ad'Hoc	80 000,00
FAS05258	FAMILLES D'ACCUEIL DU HAUT RHIN- ST AMARIN Fonctionnement	1 000,00
FAS05259	SYNDICALE DES FAMILLES MONOPARENTALES- COLMAR Fonctionnement Cofinancement prévisionnel : COMMUNES HAUT-RHINOISES: 1 800,00 € MULHOUSE : 12 000,00 € COLMAR : 9 000,00 €	33 500,00
FAS05260	SYNDICALE DES FAMILLES MONOPARENTALES- COLMAR Médiation familiale Cofinancement prévisionnel: COLMAR : 4 500,00 €	12 000,00

AIDE AUX VICTIMES-MALTRAITANCES VIOLENCES

FAS05261	SYNDICALE DES FAMILLES MONOPARENTALES- COLMAR Dispositif sophia Cofinancement prévisionnel : COLMAR : 3 000,00 €	11 000,00
----------	--	-----------

LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS ET LA PRECARITE

FAS05204	LES ATELIERS DE LA PISTE ACHILLE ZAVATTA-MULHOUSE Fonctionnement Cofinancement prévisionnel : MULHOUSE : 71 237,00 € MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION : 42 000,00 €	60 000,00
FAS05195	MOUVEMENT ATD QUART MONDE- COLMAR Fonctionnement Cofinancement prévisionnel : COMMUNES HAUT-RHINOISES : 8 000,00 € COLMAR : 5 500,00 € MULHOUSE : 5 500,00 €	25 000,00
FAS05216	APPUIS- MULHOUSE Service d'accueil d'urgence Cofinancement prévisionnel : COLMAR : 10 000,00 €	20 000,00
FAS05287	ACCES- MULHOUSE Service d'accueil d'urgence Cofinancement prévisionnel : MULHOUSE : 70 200,00 €	15 000,00
FAS05252	S.UR.SO Service d'accueil d'urgence Cofinancement : COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-RHINOISES (UNIQUEMENT SEAS) : 500,00 € KINGERSHEIM : 2 300,00 € RIEDISHEIM : 2 000,00 € MULHOUSE : 32 000,00 € DIETWILLER : 500,00 € RIXHEIM : 3 000,00 € LUTTERBACH : 1 300,00 € PFASTATT : 800,00 € ILLZACH : 5 000,00 € RICHWILLER : 350,00 € STAFFELFELDEN : 100,00 €	33 250,00
FAS05254	ELAN SPORTIF - MULHOUSE Action des assauts dans les quartiers Cofinancement prévisionnel: MULHOUSE : 4 050,00 €	6 500,00

Aide alimentaire/ Epiceries sociales

FAS05230	BANQUE ALIMENTAIRE DU HAUT-RHIN- MULHOUSE Fonctionnement Cofinancement prévisionnel : COMMUNES HAUT-RHINOISES : 38 000,00 € MULHOUSE : 25 000,00 €	25 000,00
FAS05280	LES RESTAURANTS DU COEUR DU HAUT-RHIN- ILLZACH Fonctionnement Cofinancement prévisionnel : COMMUNES HAUT-RHINOISES : 69 000,00 € COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-RHINOISES: 9 000,00 €	12 000,00
FAS05264	LA MANNE-CENTRE D'ENTRAIDE ALIMENTAIRE ET DE SOUTIEN PAR LE TRAVAIL- COLMAR Colis alimentaire Cofinancement prévisionnel : COLMAR : 91 000,00 € CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 130 200,00 €	17 000,00
FAS05286	SAHEL VERT- WITTENHEIM Relais banque alimentaire Cofinancement prévisionnel : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 4 500,00 € MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION : 9 450,00 € COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-RHINOISES : 2 000,00 €	6 000,00
FAS05246	LA BOUTIQUE D'INSERTION COUP DE POUCE-MUNSTER Fonctionnement Cofinancement prévisionnel : MUNSTER : 3 000,00 € COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER : 15 000,00 €	10 000,00
FAS05235	CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE- RIEDISHEIM Epicerie sociale- EPI Cofinancement prévisionnel : RIEDISHEIM : 34 800,00 €	6 000,00
FAS05234	CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE- KINGERSHEIM Epicerie sociale Cofinancement prévisionnel : KINGERSHEIM : 13 850,00 €	4 000,00

PERSONNES HANDICAPEES

FAS05285	LA NAVETTE Fonctionnement Cofinancement prévisionnel : MULHOUSE : 5 000,00 €	35 000,00
FAS05220	SPORT CULTURE LOISIR SAINT ANDRE- CERNAY Projet Mix Cité Eau et Fôret Cofinancement prévisionnel : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CERNAY ET ENVIRONS : 1 200,00 € CERNAY : 359,00 €	1 000,00
FAS05192	TRISOMIE 21- ZILLISHEIM Fonctionnement -2013 Cofinancement prévisionnel : FLAXLANDEN : 310,00 € ZILLISHEIM : 310,00 €	1 000,00

PERSONNES AGEES

FAS05267	ADEIPA-MULHOUSE Fonctionnement Cofinancement prévisionnel : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 15 000,00 €	8 500,00
FAS05211	APALIB- MULHOUSE Anim'Action et visiteurs à domicile Cofinancement prévisionnel : COLMAR : 80 000,00 € MULHOUSE : 180 000,00 € RIXHEIM : 65 435,00 €	133 000,00
FAS05212	APALIB- MULHOUSE Allo Maltraitance des personnes âgées (ALMA)	9 000,00
FAS05213	APALIB- MULHOUSE Conférences de prévention Cofinancement prévisionnel : COMMUNES HAUT-RHINOISES : 4 000,00 €	4 000,00
FAS05210	APAMAD- MULHOUSE Portage de repas Cofinancement prévisionnel : COMMUNES HAUT-RHINOISES : 1 500,00 €	44 000,00

ACTIONS REAAP
(Réseau d'Ecoute, d'Aide et d'Accompagnement des Parents)

FAS05291	ASSOCIATION DE SOLIDARITE AVEC LES TRAVAILLEURS IMMIGRES- COLMAR Ateliers francophones turcophones	2 000,00
FAS05292	CENTRE SOCIO CULTUREL- ILLZACH Accompagnement d'un groupe de pères à la réussite éducative	1 500,00
FAS05293	APPONA 68- MULHOUSE Favoriser la relation entre les parents du voyage et les enseignants	2 000,00
FAS05294	CENTRE SOCIAL AGORA- CERNAY Soutien à la parentalité sur la ville de Cernay	2 000,00
FAS05295	CREALIANCE- MASEVAUX Groupe de parole à destination de parents de pré-adolescents et adolescents	1 000,00
FAS05296	CENTRE INTEGRE LA PASSERELLE- RIXHEIM Café des parents	500,00
FAS05297	CENTRE SOCIO CULTUREL PAPIN- MULHOUSE Atelier théâtre parents-ados	1 500,00
FAS05298	CENTRE SOCIO CULTUREL PORTE DU MIROIR- MULHOUSE Rencontres entre parents	500,00
FAS05299	CENTRE SOCIO CULTUREL DU VAL D'ARGENT- STE MARIE AUX MINES Café des parents	2 500,00
FAS05300	CENTRE SOCIO-CULTUREL DE WITTELSHEIM Ecole des parents	1 000,00
FAS05301	CENTRE SOCIO-CULTUREL DU PAYS DE THANN Conte moi une histoire	2 000,00
FAS05302	EPICES- ILLHAEUSERN Ecole de cuisine multi-sites intergénérationnelle	2 000,00
FAS05303	AMITIES AUTISME-SOULTZBACH LES BAINS Groupe de parole	2 000,00
FAS05304	MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION-M2A Organisation du mois de la parentalité octobre 2013	500,00
FAS05305	MARGUERITE SINCLAIR- MULHOUSE Soutien à la parentalité pour les familles du SESSAD de Pfastatt	2 000,00
FAS05306	SOUTIEN FEMMES BATTUES- ST LOUIS Soutien aux mères victimes de violences	2 500,00

SousTotal	648 250 €
------------------	------------------

Dossiers gérés par le Service de la Protection Maternelle et Infantile

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
--------------	--	------------------------

Protection Maternelle et Infantile

PMI04723	ACCUEILLIR LA VIE- WINTZENHEIM Aide aux Familles	5 000,00
PMI04726	CENTRE REGIONAL DE GENETIQUE MEDICALE – CREGEMES-ILLKIRCH Dépistage et prévention des malformations congénitales et maladies génétiques	5 000,00
MGA04530	FEDERATION DEPARTEMENTALE DES FOYERS CLUBS DU HAUT-RHIN-MULHOUSE Coordination enfance	10 000,00

Promotion de la Santé

PMI04708	UNION DEPARTEMENTALE DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES HAUT-RHIN-INGERSHEIM Don du Sang	3 000,00
PMI04724	MOUVEMENT VIE LIBRE SECTION MULHOUSE Lutte contre l'alcoolisme	460,00

ACTIONS REAAP**(Réseau d'Ecoute, d'Aide et d'Accompagnement des Parents)**

PMI04733	CENTRE SOCIAL AGORA- CERNAY Soutien à la parentalité sur la ville de Cernay	500,00
PMI04734	CENTRE SOCIAL AGORA-CERNAY Soutien à la parentalité dans le cadre du LAPE « Mamans-bambins »	500,00
PMI04740	CREALIANCE- MASEVAUX Multi-accueil de Masevaux-rencontres parents-enfants	500,00
PMI04741	CREALIANCE- MASEVAUX Multi-accueil de Sentheim- rencontres et ateliers parents-enfants	2 000,00
PMI04750	CENTRE INTEGRE LA PASSERELLE-RIXHEIM LAPE la Parentaise- actions autour du livre	500,00
PMI04735	CENTRE SOCIO CULTUREL DU VAL D'ARGENT-STE MARIE AUX MINES Ateliers parents-enfants	1 000,00
PMI04749	CENTRE SOCIO-CULTUREL DE WITTELSHEIM LAPE Kangourou- Groupe de parole	1 000,00

PMI04736	CENTRE SOCIO-CULTUREL DU PAYS DE THANN Conférences débats	350,00
PMI04738	EPICES-ILLHAEUSERN Ecole de cuisine multi sites intergénérationnelle	650,00
PMI04728	PEDAGOGIE STEINER HAUTE-ALSACE- LUTTERBACH Ateliers de soutien à la parentalité	700,00
PMI04729	ARSEA - STRASBOURG AEMO de COLMAR- soutien aux parents de jeunes enfants	500,00
PMI04730	ACCUEILLIR LA VIE-WINTZENHIM Accompagnement des futurs et jeunes parents	900,00
PMI04731	ASSOCIATION GENERALE DES FAMILLES-MULHOUSE Atelier sur la prévention de l'obésité chez l'enfant	600,00
PMI04732	CERCLE ST ULRICH- MORSCHWILLER LE BAS Rencontre thématiques	700,00
PMI04737	ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS DU HAUT-RHIN-COLMAR Groupe de parole à destination des mères du CHRS Les Epis	500,00
PMI04744	LES COCCINELLES -KAYSERSBERG Actions autour du jeu dans le cadre du LAPE	500,00
PMI04739	LES MILLES PATTES- COLMAR Crèche parentale- soutien à la parentalité autour du livre	1 500,00
PMI04743	CAROLINE BINDER- -LOGELBACH Maison d'accueil de jour petite enfance-sensibilisation des familles à une alimentation équilibrée	1 000,00
PMI04742	CAROLINE BINDER- LOGELBACH Maison d'accueil de jour petite enfance-ateliers de soutien à la parentalité autour du livre	500,00
PMI04746	MJC- BOLLWILLER Multi-accueil- La cour des pages- animations autour du livre	1 000,00
PMI04745	MJC- BOLLWILLER Multi-accueil- La cour des pages- groupe de parole thématique	800,00
PMI04747	ASSOCIATION DE GESTION DE LA PETITE ENFANCE DE LA VALLEE DE MUNSTER Multi accueil à petits pas de Munster- groupe de parole	800,00
PMI04748	ASSOCIATION DE GESTION DE LA PETITE ENFANCE DE LA VALLEE DE MUNSTER-MULTI ACCUEIL LES PETITS PETONS-SOULTZBACH LES BAINS Multi accueil les petites petons de Soultzbach les bains- groupe de parole	800,00
PMI04751	L'AIRE MOME- LUTTERBACH LAPE- ateliers parents	700,00

PMI04752	CENTRE SOCIO-CULTUREL PAX- MULHOUSE LAPE La souricette- Groupe de parole	800,00
----------	--	--------

Sous Total	42 760 €
-------------------	-----------------

TOTAL GENERAL	691 010 €
--------------------------	------------------